L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue ... Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 7 JANVIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

XII—(Suite.)

—Et où sont les dangers, Castoret? demandait Solignac. Et en quoi suis-je téméraire?

—Une femme brune, venue du Midi.

—Oui, je sais ce que tu vas dire, n'en parlons plus, si tu le veux bien! Et attendons le premier coup de tonnerre pour crier que l'orage est proche?

Solignac ne devait pas attendre ce grondement de la foudre bien longtemps. La première visite qu'il fit à Claude Rivière lui montra que peut-être les pressentiments de Castoret avaient quelque fondement. Le colonel trouva Rivière absorbé, songeur, et le visage plus sévère encore que de coutume. Cette sévérité même ressemblait à de l'inquiétude. Solignac n'en eût point demandé la cause si le commandant n'eut, le premier, abordé la plus secrète confidence.

Les deux amis étaient assez étroitement unis et sûrs l'un de l'autre pour que toute conversation devînt comme une confession profonde.

On eût dit que Claude avait hâte de rejeter le poids étouffant qu'il gardait sur le cœur, et de le faire fraternellement partager à un ami.

—Solignac, dit-il avec une certaine onction mélancolique, dans des temps comme les nôtres et avec une tâche pareille à celle dont je me suis chargé, nul n'est certain de voir se lever l'aurore du lendemain. Je puis disparaître dans un combat, être tué illégalement, finir brusquement comme tous ceux qui ont voué leur vie à une idée!... Eh bien, je mourrais torturé à l'idée de laisser vivant, triomphant, heureux, infâme, sur cette terre, un traître que je n'aurais peut-être pas pu atteindre, que je n'aurais pu châtier.

—Un traître?

—Un Judas qui m'a ravi mon honneur, qui a tué en moi la foi la plus vive que j'avais en une créature humaine, qui a désuni deux êtres qui s'aimaient—car elle m'aimait!....

—Thérèse?

—Oui, oui, cette malheureuse femme qui est venue là, tremblante, suppliante, demander un pardon à genoux!.... Ah! qu'elle l'emporte ce pardon, l'infortunée créature, toute à son crime et à ses remords. Mais lui! lui! si ma main ne pouvait le punir, si mon épée ne pouvait traverser son cœur, si je mourais frappé en le sachant vivant, ce serait pour moi une suprême, une épouvantable souffrance!

—Quel est cet homme? demanda Solignac. Et comment se nomme-t-il?

—Je vous ai dit que c'était un infâme. Visage qui ment, mais qui trompe, œil qui se dérobe. Un Italien revêtu de l'uniforme de nos soldats!

—Un Italien? fit Solignac.

—Un de ceux qui complotent avec moi! Et comment n'a-t-il pas livré notre secret, lui qui sait si bien ce que c'est que le mensonge et que la trahison?

—Son nom? répéta le colonel.

—Agostino Ciampi, marquis d'Olona!

Solignac recula, à ce nom, comme s'il eût été frappé d'un éblouissement. Ciampi! Olona! Il n'y avait pas à douter, et c'était bien là le frère d'Andréina. Cet homme, qui lui avait été à première vue antipathique, se rencontrait encore sur son chemin, ou du moins Solignac retrouvait la main de l'Italien dans une vilenie.

Le colonel surmonta bientôt l'émotion et l'étonnement que la révélation de Claude Rivière venait de lui causer. Il ne laissa pas deviner au commandant que ce nom de Ciampi lui était connu.

Il écouta, calme, s'efforçant de se contenir, le récit sobre et profond comme la vérité, que Rivière lui faisait de ses âpres douleurs et de ses espoirs de vengeance. Puis, lorsque le commandant lui demanda s'il pouvait compter sur lui dans l'œuvre de colère comme dans l'œuvre de délivrance:

—Vous le pouvez, dit le colonel simplement.

—Le jour où je me trouverais dans l'impossibilité de châtier cet homme, ce serait vous qui l'atteindriez?

—Ce serait moi, dit encore Solignac.

Il revoyait, comme s'il avait encore devant lui le marquis d'Olona, il revoyait ce front insolent, ce regard qui allait pas droit comme une étincelante épée, mais qui se coulait sous les cils comme un serpent se glisse, et, par un phénomène étrange, cette fois les craintes chimériques de Castoret semblaient prendre corps aux yeux de Solignac, et l'image même d'Andréina se transformait, se faisait bizarre, douteuse, avec des sourires énigmatiques, des attitudes de fille de Bohême perfide et redoutable.

Et Solignac, loin de s'en affliger, ressentait au contraire une certaine joie à cette perspective. Il respirait plus ardemment, comme à l'approche de la tempête les poumons s'enflent d'une atmosphère imprégnée de soufre. L'aventure d'amour menaçait de se compliquer de quelque chose de nouveau et de militant. Le beau Solignac était enchanté.

Il quitta Rivière pour aller revêtir son grand uniforme. Le duc de Feltre recevait ce soir-là, et les jardins du ministère étaient illuminés à giorno. C'était une de ces fêtes de nuit, assez à la mode alors, et que Fouché, cependant en guerre avec Clarke qui le traitait de Jacobin, essayait de multiplier comme les revues, même en cet été de 1809, pour "éperonner le commerce". Le beau colonel devait être encore un des rois de la fête. Entouré et presque acclamé, il entendait un murmure flatteur s'élever à ses côtés, quand il traversait une foule prompte à s'ouvrir devant lui. Et c'était dans les coups d'œil, des sourires, des frissons d'éventails, des murmures furtifs, des chuchotements flatteurs.

Solignac avait salué le ministre et se dirigeait, pour prendre le frais, vers le jardin, dont la verdure était égayée par des lumières vives qui donnaient au feuillage une fraîcheur, une couleur, un éclat extraordinaires.

Auprès des salons, à la sortie du pavillon qui, de plain-pied, donnait sur les allées illuminées, des groupes s'étaient formés, éclairés par des torchères, et, assis ou debout, des jeunes gens à la mode entouraient une femme charmante, à demi étendue sur sa chaise, et qui, tout en mordillant son éventail ou en jouant avec le gant d'une de ses mains, écoutait avec une coquetterie sans provocation les propos des dix ou douze élégants en habit vert-clair ou bleu de ciel qui formaient sa petite cour.

Cette femme était vraiment si jolie avec ses cheveux d'un blond doré, son teint admirable et sa grâce, que Solignac, inaperçu des causeurs, s'arrêta un moment pour la contempler sur la première des trois marches qui conduisaient des appartements au jardin.

Assise ainsi, cette femme, qui pouvait avoir vingt ans, paraissait plutôt petite que grande; elle était mince, élégante, avec des mouvements de tête d'une mutinerie spirituelle. Tout en elle était harmonie. Solignac eut bien vite détaillé cette beauté faite de charme. Les épaules et les bras, mal couverts par un châle rose, étaient superbes, la peau fine, douce, évidemment et veinée de bleu. Les mains, dont une seule demeurait gantée, étaient mignonnes, et sans être grasses, se trouaient de petites fossettes. La bouche fraîche, rose, aux dents blanches légèrement pointues, semblait faite pour le sourire.

Ce qui était surtout adorable chez cette femme, c'était le haut du visage: des yeux, des cils et des sourcils noirs contrastant avec des cheveux blonds, des cheveux d'enfant et si fins, si soyeux qu'une simple mèche prise dans l'opulent chignon et dérisée en petites boucles, faisait au-dessus du front comme une neige, et donnait à cette jolie femme, si terrestre d'ensemble par sa séduction mutine, une sorte de nimbe doré, poudroyant et lumineux.

Elle portait une toilette à la fois très élégante et très simple, mais qu'on devinait signée de Leroy, le modiste de la rue de Richelieu qui fournissait les modèles de tous les manteaux de cour. Un peigne-diadème, orné de turquoises, retenait ses cheveux et laissait s'échapper les boucles frisées qui tombaient sur le front.

Cette femme contrastait d'ailleurs tellement avec les héroïnes du monde officiel, alors si mêlé, que Solignac devina, dès le premier regard, que ce n'était point là une de ces parvenues dont la pauvre et bonne maréchale Lefèbvre était le type et dont s'amusaient le théâtre et les caricatures.

Evidemment, pour parler comme jadis les gentilshommes, cette jolie femme était *née*.

Solignac la regardait sans écouter ce qu'on disait autour d'elle, et, pourtant, dans les propos de ces jeunes gens, il était justement question de lui.

—Oui, comtesse, disait l'un d'eux, il pourrait prendre comme Mme Gendot au boulevard des Italiens, le titre de *Protégé des Grâces!*

—Il est béni des deux, ajouta un grand garçon maigre, le nez long, le menton rasé, avec des favoris bruns et réguliers, le cou extrêmement relevé et serré dans une haute cravate blanche d'où sortaient deux bouts pointus d'un col qui devait être coupant. L'habit à la française, qui remplaçait le frac écourté de la journée, dessinait les omoplates et le dos du jeune homme, tandis que dans les bas blancs qu'emprisonnait la culotte courte de cérémonie, ses mollets ne montraient aucune courbe élégante, aucune musculature admirable; des *mollets de coqs*, comme dit l'expression populaire.

Ce jeune élégant était un poète, alors fort à la mode dans les salons, le jeune Florival de Saint-Clair, réformé pour raison de santé—faiblesse de constitution, c'était la dure expression officielle—et qui, dans un temps tout entier voué au culte de la force et des muscles se contentait, par nécessité, de sacrifier aux muses et soupirait auprès des dames pour lesquelles il rimait des élégies, et qu'il tenait au courant des romans nouveaux.

La grande consommation d'hommes que faisait l'empereur permettait quelquefois à Florival de Saint-Clair de n'être pas toujours un soupirant platonique. Eve n'ayant pas la proie, se contentait parfois de l'ombre. A quelque chose la guerre est bonne.

La délicieuse femme que Solignac contemplait, comme regarderait un oiseau de prix en liberté,—en retenant son souffle de peur de le voir s'envoler,—la blonde et aristocratique invitée du duc de Feltre ne paraissait écouter Florival qu'avec une douce et aimable ironie.

Lui, au contraire, la regardait avec une passion visible. Il essayait de mettre dans ses yeux bleus, tout un monde d'amour.

—L'aimable sexe pour lequel la moitié de la terre donnerait sa vie, disait Saint-Clair, soupire bien souvent pour cet homme. Et vous savez, comtesse, la nouvelle qu'Echo nous a transmise!

—Quelle nouvelle?

—Cette brune et piquante Napolitaine dont l'œil profond a allumé tant de flammes autour d'elle....

—Mademoiselle d'Olona?

Solignac écouta cette fois, tiré en quelque sorte de sa contemplation par le nom d'Andréina.

—Oui, fit Sainte-Clair. Mademoiselle d'Olona, justement....

—Eh bien?

—Eh bien! on prétend.... on assure que cette beauté insensible a cédé devant tant de bravoure et que, semblable à la déesse séduisante qui reçoit nos vœux secrets, cette Vénus parthénopéenne a favorablement accueilli les protestations de cet autre Mars!

—Alors, M. de Solignac!

Le colonel n'attendit pas la réponse de Saint-Clair. Il coupa court à l'entretien en s'avançant vers le groupe des causeurs, sans affectation de mécontentement, mais simplement pour montrer qu'il était là.

Le premier qui l'aperçut fut le poète Florival. Il mit un doigt sur sa bouche et, d'un clignement d'yeux, ordonna ou plutôt implora le silence.

La discrétion soudaine de Saint-Clair n'était pas sans une certaine inquiétude. Mais il fut rassuré lorsque le colonel, marchant avec une lenteur suffisante pour arrêter les propos sur les lèvres, se contenta de passer,—en manière d'avertissement, sans nul doute,—et s'enfonça dans une allée pendant que la comtesse le regardait s'éloigner.

—Eh bien! dit un des jeunes sens élégants qui entouraient la jeune femme, vous l'avez vu?

—Oui, répondit-elle, un peu songeuse.

—Et garde-t-il, ainsi aperçu, le prestige que lui donne la poudre de la bataille?

—Il a vraiment la tournure d'un gentilhomme!

—Il est charmant, dit Florival, qui savait gré au colonel de ne pas avoir entendu la conversation si brusquement interrompue.

—Un peu colossal! fit un autre.

—Quand il aura grossi, il sera assez vulgaire!

A continuer.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur es enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres, mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port, mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiées, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un memorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement du port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (quatre livres). Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chaque.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par les porteurs, 2 cents chaque.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA.

23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Point, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.)

IDA,

Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part MERCREDI, 5 janvier, à heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS. à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING.

28sept—1m No 25 de la rue Décatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt, et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie à Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER,

No 105 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

6 sept—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,

O. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis,

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

18 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Churchville, Atchafalaya, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur **ST-MARY**, d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

BRITTON & EPPLER, 105 rue Commune,

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

2 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. MCELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,

22juil—3m No 20 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.: Le Samedi, à 10 A. M. Le Lundi, Le MERCREDI, à midi.
Départ de Donaldsonville: Le Dimanche à 5 A. M. Le Mardi, à 5 h. A. M. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis, E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,

29 oct— No 22 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

W. H. Daniel, Capt.
J. M. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents,

1nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS à 5 P. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et F. CHARLET,

15 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Buis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

9mai—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront, comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sangliet, samedi 22 janvier.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements bord, linge et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN, Agent, 55 Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Galtier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 25

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres ... $50 en or.
Entrepont ... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés sur les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

HUDSON,

Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 13 janv. à 8 h. A. M.

Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur

BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 6 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,

4déc— Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Exprès du jour ... 7:20 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle ... 5:00 p. m.

—ARRIVEES—

Exprès (tout le parcours) et malle ... 10:00 a. m.
Exprès de nuit ... 9:20 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. R. ROBINSON,

21 Nov— Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express ... 7:20 a. m.
Through Express and Mail ... 5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail ... 10:00 a. m.
Night Express ... 9:20 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. R. ROBINSON,

21 Nov— Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville. / Départs du Lac: heures A. M. / heures A. M. ... P. M. / P. M.

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,

5 mai— Surintendant général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:20 A. M.	Express	11:20 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10:01 A. M.

Le train d'arrêtement part le SAMEDI à 2 40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A LOUISVILLE, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route).

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	11:20 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10:01 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 2:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9.15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO LOUISVILLE, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 39 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lababieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le frêt sera reçu jusqu'à 5 heures P. M., pour le Tèche, au-delà de Brashear, extraîtré pour le moment. Des contrats spéciaux pour des marchandises expédiées pour des points d'Avoyelles et ailleurs ....

Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Le frêt sera promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant, au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt au 5 heures.

9mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$495,120 58	
Sur risques de mer	88,982 63	
Sur risques de rivières	94,394	
		$682,497 59
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,801 53	
Primes remboursées	32,222 78	
		199,024 39
		$483,473 65
Plus intérêts		25,595 14
		$504,068 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$ 45,106 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,482 48		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270	
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,420	
Commissions	36,550	
Réfraction (rebate)	51,494 90	
		476,836
Bénéfice net		$ 27,396 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,060 88
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,350 34
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bons de la ville et autres bons	136,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	3,737 21
Dû par des compagnies d'assurance	7,329 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,862 77
Autres propriétés foncières	75,662 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,575 70
Compte suspendu	2,070 18
	782,589 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,801 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,727 15
Réclamations contre la compagnie	4,268 73
	$677,682
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 20,925 37

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

11janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,962 22
Sur risques de mer	39,251 37
Sur risques de rivières	29,586 93
Total des primes	$183,800 53
Moins primes rendues	3,254 77
Primes acquises	$180,545
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 69
Pertes sur mer	43,115 73
Pertes sur rivières	15,476 53
	$103,698 95
Réassurances	21,316 73
Réfactions (rebate)	5,552 97
Taxes	7,439 86
Loyer	3,750 00
Dépenses, et profits et pertes	36,615 13
	$178,364
Réservé pour primes non-terminées	$17,820 90

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	6,...
Comptant	47,022
Comptes en voie de collection	12,300
Billets recevables	5,...
Prêts sur garanties	60,055 00
Prêts sur hypothèques	41,540 00
Stocks et Bons	5,870 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	1,127 47
	$286,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,195
	$294,322

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

R. GANUCHEAU, Vice Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30me jour janvier 1874.

R. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blanchard
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Lafferde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Tellier,
A. Elliot,	R. M. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	R. Ganucheau,
J. R. Camors	W. A. Bell	H. Rose.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,921 46
Primes de mer	34,810 02
Primes de rivières	8,387 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	82,000 00
Total	$261,...
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année	50,136 43
	$211,062 63
Pertes payées dans l'année:	
Sur les risques d'incendie	$64,917 28
Sur les risques de mer	17,855 21
Sur les risques de rivières	15,221 77—100,994
	$110,069
En moins,	
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562
Réassurances	15,...
Dépenses, taxe, loyer, intérêt	3,448 38
Réservé pour pertes non réglées	26,028 00 —48,641 34
Bénéfice net	

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$22,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	304,867
Primes en voie de recouvrement	4,131
Actions bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc.	3,265
Propriété foncière	4,527
Billets d'actions (stock notes)	222,...
	$...

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé ... 15 pour cent
Dividende sur le susdit ... 5
Dividende primes remboursables ... 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	L. L. Hass,
J. A. Braselman	Col. T. E. Hunt,
W. T. Blak	J. P. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lauphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullen,
Geo. W. Church,	Edward Wells,
J. R. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Walls, both most experienced bankruptcy clerks. Does at most moderate terms Passports procured from Washington.

Residence No 182 Esplanade Street.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104 ... rue du Canal ... 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de nés précédente:

Sur risques de feu		$569,671
Sur risques de mer		52,556 10
Sur risques de rivières		55,963 08
Total des primes		$678,190 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$267,344 41	
Sur risques de mer	37,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,471 50	
Taxes	25,609 96	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,230 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2009 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,687 23
	$1,223,899 58

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL

—DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,208 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$99,347 86	
Sur risques de mer	15,447 82	
Sur risques de rivières	55,553 91	—$140,349 58
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,122 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,374 01
Prêts sur fonds et hypothèques	55,943 32—$99,617
Prêts sur actions, etc. demandés	17,439 58
Argent en banque	63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières	113,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,581
Primes en voie de recouvrement, compte des affaires en suspens, &c.	37,814 1
Total de l'actif	$610,221 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l R. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forchelmer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$782,975 89
Tiré en sus	4,241 5
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	200,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	38,335 13
Dû par des agents de réserve et de remboursement	60,537
Dû par d'autres banques nationales	7,149 2
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,351
Propriété foncière, mobilier et installations	5,600 88
Dépenses courantes et taxes payées	11,152 3
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	124,213 56
Billets d'autres banques nationales	5,975 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	210,116
Total	$1,691,499

PASSIF.

Capital payé	$500,000
Surplus	27,000
Autres profits non partagés	37,083
Billets de banque non rachetées	392,995
Dividendes non payés	240 0
Dépôts individuels	$985,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	800 00
Chèques certifiés	
Chèques du caissier non payés	34,927—1,093,143 21
Dû à d'autres banques nationales	12,255 37
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,890 81
Total	$1,691,460 81

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé et assermenté devant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. CAIN.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Onzième Année Fiscale.

Primes reçues	$137,124 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$94,647 03
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	
	124,681 5
	$13,114 1
Total de l'actif	$784,819 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 12 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgardt,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicks,	S. I. Nacita,
J. N. Schwarz,	Chas Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wilderman.		

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Bouans au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

1er oct—1m No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37 ... Rue Carondelet ... 37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	—$635,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	— 99,667
Montant net des primes		$535,7..

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,387 30	
Sur risques de rivières	124,482 58	
Sur risques de mer	5,320 65—$264,170 3	
Réassurances	14,389 62	
Réfaction (rebate)	25,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,818 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	27,899 81	
Profits et pertes	15,031 40	—$390,582
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 55
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 85
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 294,463 15
Comptes en voie de recouvrement	50,323 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	26,011 45
Actions de banques et autres actions	215,103 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 65
Bons de la ville et autres bons	110,881 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 0
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	50,135 00

PASSIF.

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,865 23
Ca suel (surplus)	118,818 65—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,759 28) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood,	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm. C. Raymond,
J. I. Warren,	James S. Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,
	R. F. Kahleman.

19mai—1m

APPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,169,458 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	95,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,165 12
Dû par d'autres banques nationales	21,266 53
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,079 95
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	45,800
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	2,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 00
Espèces	53,222 38
Billet legal tender	153,466 00—352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour tout des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$650,000 00
Surplus	28,580 64
D'autres profits non partagés	25,890 82
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 95
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER, } Directeurs.

12oct—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,345 32
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,449 96
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,261 43
	$7,024 14
Bénéfice net	112 94
	$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,905 77½
Propriétés foncières	9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41
Currency des Etats Unis	144 26½ 1,810 67½
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	255 29
	105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792 85
Scrip	4,930 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	302 70
Surplus de l'actif	16,470 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public

22 oct—1m

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 21 décembre 1872.

Primes d'incendie	$52,841
Primes de rivières	1,112 8
Total des primes	$53,953 13
En moins—primes non expédiées	36,376 79
Montant net des primes	$17,576 39
A déduire:	
Pertes par les incendies payées	$ 236 38
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,545 65

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $301,450	$151,235 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,609 00
Prêt garanti par des actions	1,800 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats Unis	3,000 00
Effets à recevoir	5,336 55
... à recevoir pour primes	12,266 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 55
Effets à recevoir pour primes	800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	15,419 73
Mobilier du bureau, coffre fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	88,451 00
	$365,947

PASSIF.

Capital, 4,188 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,750
Montant réservé pour garantir sur montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,983 5
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,983 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,545 65
Salaires non payés	783 11
	$355,045 56

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j 391 A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	566,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	$5,721 96
Dû par d'autres banques nationales	21,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	122,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	38,562 69
Primes payées	55,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,819 32
Billets d'autres banques nationales	38,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,375 79
Espèces	77,279 17
Billets Legal Tender	465,523 00
	$705,898
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé	$650,000 0
Surplus	28,580 54
Autres profits non-partagés	37,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 00
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 54
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	31,456 08
Total	$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

S. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 ... RUE DE LA COMMUNE ... 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$80,553 60	
Mer	13,829 20	
Rivières	59,151 52—$153	11
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		16,745 00
		149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,234 23
Réassurances		8,898 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 86
Casuel		3,170 42
Loyers		6,586 38
Dépenses		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 42
Mobilier	4,923 93
Actions du Harbor boat	860 00
Bons de la Ville	1,820 00
Actions de la banque de l'Etat	1,600 00
Comp pour tes recouvrements net	14,623 81
En caisse	95,100 00
	$347,412 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER MUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 15 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 983,756 22
Prêts sur demande	68,205
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus	28,000
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	15,000
Actions et bonds divers	22,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés	9,186 9
Mobilier et accessoires	5,900 00
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	451,209 95
Do dans les banques de New-York	204,860 1 768,069 96
Total de l'actif	$1,890,441 98

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	3,900
Billets émis	267,100
Dépôts	1,173,904 66
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,139
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,895 62
Moins dépenses et taxes	19,508 57
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires	48,386 75
Total du passif	$1,890,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE ... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$224,676
Pertes, dépenses, taxes	$126,888 76	
Dépôts en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,326 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 56 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
B. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
W. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1875, y compris les Risques non terminés de 1872		$183,8..
Primes sur les Risques de feu	$129,490 16	
Primes sur les Risques de rivières	22,811 46	
Primes sur les Risques de mer	$8,721 19	
Moins les primes rendues, moins les primes sur Risques non terminés en 1875	8,727 64	
	30,537 56—	34,41.
Primes nettes pour l'année 1875		$149,806 14
Débits pour l'année 1875		8,246 53
		$158,054 84
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,957	
Sur les Risques de rivières	10,	
Sur les Risques de mer	2,725 42	
Réassurances		
Taxes		
Réfaction au lieu de participation, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de intérêt	15,251 91	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	8,727 84	
	4,309	
	$64,905 83	
Moins escompte et intérêts	25,612 42—	25,877
		$154,854
Pertes non réglées		30,00
		$156,54

La Compagnie possède l'actif suivant:

En caisse	$29,416 54
Billets à recevoir sur prêts sur gages	
Billets à recevoir sur Primes	$37,573
Billets à recevoir en voie de recouvrement	51,065 91
Propriété foncière	56,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	298,546 85
Actions de Banques	44,330 63
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	966 14
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,200
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnies d'Assurance	2,87
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	
Compte suspendu de Bons d'Actions	255,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1876 en foi de quoi j'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

Situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,354 65
Primes sur les rivières	13,066 58
Primes maritimes	9,042 32
	112,463 55
Moins, primes remboursées	2,425 64
	$110,037 73
Pertes payées dans l'année—	
Pertes par l'incendie	$22,159 66
Pertes sur les rivières	16,422 12
Pertes sur mer	816 17
	$39,427 94
Réassurances	4,369 51
Loyer	2,500 00
Taxes	3,350 39
Réfaction (rebate)	10,277 90
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,457 30
Réservé pour risques non terminés	27,171 00 93,804 35
	16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,008 1.
Billets à recevoir pour primes	12,460 93
Actions, bons et autres obligations	163,596 83
Propriété foncière	5,447 34
Primes en voie de recouvrement	18,100 60
En caisse	27,082 54
	$263,294 35

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussignement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de lundi, 11 mai.

9 mai—10t.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF.

Prêts et escomptes	$656,894 ..
Bonds des Etats-Unis	465,000 00
Primes sur Bonds des Etats Unis et sur or	73,756 40
Diverses actions	17,775 56
Dû par Banques et Banquiers	8,308 87
Propriétés foncières, meubles et installations	
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$172,900 00
Billets de Banques Nationales	11,599 54
	11,804 64
Chèques sur banques locales payables en currency	146,804 32

PASSIF.

Capital payé	$300,000 00
Surplus	11,353 1
Circulation	412,300
Dépôts	732,885 1
Chèques du caissier	30,397 77
Escomptes, Intérêt et Change	4.. ..
Dû à Banques et Banquiers	3.. ..
Dividendes non-réclamés	.. ..
	$1,...